

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SOAIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.



PRÊTS A LONG TERME : Les taux d'intérêt des prêts à long terme consentis en application de la loi du 5 août 1920 sur le crédit mutuel et la coopération agricoles fixés par le décret du 20 janvier 1935 sont applicables à l'année 1936.

UNE CONFÉRENCE VITICOLE hebdomadaire est désormais organisée le vendredi, à la présidence du Conseil, afin de coordonner les efforts des divers services, et d'étudier le règlement des problèmes viticoles.

POUR LE BON PAIN : Le Comité central du blé et du pain a été reçu par le Ministre de l'Agriculture, auquel il a exposé les conclusions des expériences effectuées depuis plusieurs mois en vue de l'obtention du « Bon pain ».

BETTERAVES A SUCRE : La Confédération générale des Planteurs de betteraves a envoyé une délégation au président du Conseil pour lui exposer la situation et la nécessité d'accroître les débouchés afin de permettre un équilibre satisfaisant de la production du sucre.

GAZ DES FORÊTS : Sur l'initiative de M. Dautry, directeur du réseau de l'Etat, une automotrice, fonctionnant au gaz des forêts, vient d'être inaugurée sur la ligne Paris-Chartres et a réalisé une vitesse de 190 km. à l'heure, pour une dépense de 14 centimes par cheval-heure. La revalorisation des produits de nos forêts est en bonne voie.

EN BELGIQUE, on exécutera en 1936 pour 750 millions de francs de travaux routiers, qui donneront du travail à 43.000 ouvriers.

LE VIN EN ITALIE : Des efforts considérables sont effectués en Italie pour accroître la consommation du vin et du raisin. Les journaux et revues célèbrent les bienfaits du vin, son influence sur la littérature, son rôle dans l'histoire de la civilisation. Un train-exposition a promené de ville en ville les échantillons de la production italienne.

Le rôle des Chambres d'Agriculture à l'étranger

L'agriculteur prend de plus en plus conscience de son rôle social. L'effort que des journaux comme le nôtre s'imposent régulièrement n'aura pas été vain. D'ailleurs, c'est dans le monde entier que se manifeste ce renouveau, cette tendance à donner dans chaque nation la première place à l'agriculture. La revue mensuelle « Chambres d'Agriculture », 33, rue d'Amsterdam, Paris (8^e), (numéro gratuit sur demande) publie, en février 1936, une étude sur l'activité des Chambres d'Agriculture en Pologne, en Autriche, en Bulgarie, en Espagne, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Roumanie, en Suisse, en Tchécoslovaquie, etc., etc., qui montre le rôle important joué par ces institutions dans la reconstruction de l'économie mondiale.

C'est beaucoup trop... pour l'Agriculture

L'éveil de la personnalité sociale paysanne a des répercussions profondes sur tous les plans de l'activité humaine. Les réactions sur le plan politique, en particulier, se manifestent de façon sensible. Mais il n'est pas possible aux habitants de nos campagnes de lire les multiples pages du « Journal Officiel » qui reproduisent les discours de leurs représentants au Parlement. La revue mensuelle « Chambres d'Agriculture » condense en quelques pages objectives l'ensemble des débats parlementaires. Un exemple entre mille. Saviez-vous qu'à M. Pierre Cathala, qui déclarait pouvoir employer 60 millions de francs en 1936 pour assainir le marché de la viande, M. Joseph Caillaux, par voie d'interruption, avait déclaré : « C'est trop, c'est beaucoup trop... »

La Revalorisation des Produits agricoles

Il y a deux mois, nous écrivions quelques lignes ici même, afin de signaler les premiers symptômes de la reprise des cours des denrées agricoles. Leur but était de remonter le moral de nos fidèles lecteurs des campagnes, à juste titre effondrés sous le poids d'un épais cafard.

La revalorisation s'affirme. Voici le froment à 95 fr. environ le quintal, les bêtes en hausse de 7 à 800 francs par tête ; beurre, lait, pommes de terre se vendent mieux.

Sommes-nous à la fin de notre misère ?

Le blé qui valait 55 francs en août vaut 95 francs environ ! Pourquoi ?

Depuis trois ans nous étions écrasés par les excédents. Leur résorption s'achève. Une récolte déficitaire en 1935, le mauvais aspect de la prochaine moisson ont fait le reste.

Le problème capital du blé s'arrange, pour le moment du moins, le reste suit. Toutes les céréales secondaires, tous les produits végétaux prennent le train en même temps que le noble froment ; les animaux suivent derrière.

A l'effet produit sur le marché par la disparition des excédents, s'ajoute-t-il d'autres motifs de hausse ? Oui, certes. Ils sont moins directs mais leur action s'additionne à celle du principal.

Surtout qu'on ne cherche pas des raisons favorables dans les phases de la politique. Certains veulent le faire croire dans leurs journaux ; ce ne sont que des bobards de gamins en mal de réclame électorale.

Depuis la série des décrets-lois de MM. Laval et Cathala, rien de nouveau n'a été mis en œuvre. Les mesures tant réclamées depuis deux ans par les groupements professionnels, partiellement et successivement adoptées depuis un an, agissent et arrivent au résultat cherché. Voilà tout.

A nos groupements, il reste encore une rude besogne, celle d'assurer la stabilité du mouvement, celle d'organiser l'avenir.

Si la disparition des excédents est la cause fondamentale de la revalorisation, il y a des facteurs de hausse qu'il ne faut pas ignorer. Au cours des heures qui passent, nous naviguons vers une période de fermeté générale des cours des matières premières et industrielles sur les marchés intérieurs et extérieurs. Depuis trois mois, à la production, le prix des valeurs de production et d'industrie monte vivement.

Cela est-il un symptôme de remise en ordre définitif de l'économie générale ? Peut-être, mais il faut faire de sérieuses réserves. N'oublions pas qu'en ce moment, deux nations, l'Italie et l'Ethiopie sont en guerre, qu'elles dilapident leur patrimoine, qu'elles sont en train de manger tout leur bazar.

Les autres en profitent et s'empressent de faire des affaires. Hélas ! l'expérience nous enseigne qu'après quelques années, fatalement, la misère des combattants s'étale même sur les neutres enrichis.

A côté de cette guerre effective, la finance escompte aussi le bé-

néfice à tirer de l'autre guerre, la sournoise, celle des réarmements. Allemagne, Russie, Angleterre, etc., se livrent chez elles à ce jeu grandiose avec une bien inquiétante ardeur. Quand on fait des cartouches, ça fait marcher le commerce parce qu'on dépense de l'argent, mais ce dernier ne sort pas du sol, il est pris en hypothèque sur les revenus futurs des nations. Pour finir il faut payer l'ardoise tôt ou tard.

Faut-il aussi écouter les boursiers ? Ils assurent que les emprunts à jet continu consentis à la France, correspondent sur notre place à une inflation monétaire déguisée, l'inflation de crédit. Elle aurait pour finir des effets analogues à celle de l'inflation monétaire simple, celle de la planche à billets. Nous l'avons connue.

Ajoutons à cela les phénomènes de déthésaurisation, et nous aurons fait le tour de la technique financière et boursière.

Ayons quand même le sourire. Il y a revalorisation de nos produits. C'est l'essentiel ! Ça durera ce que ça durera. Souhaitons seulement que cette reprise ne soit pas suivie d'une baisse de la valeur-or de notre franc. Si elle se réalisait comme certains éléments troubles nous en menacent, nous n'aurions ramassé que de la monnaie de singe.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat des Agriculteurs.

Concours Général Agricole de Paris

ORDRE DES OPERATIONS

Du vendredi 13 au dimanche 15 mars (dernier délai), réception des vins.

Le lundi 16 mars. — De 8 heures à 16 heures : installation des vins ; réception des produits.

Le mardi 17 mars. — De 8 heures à 16 heures : installation des vins ; réception des produits, des animaux et des volailles mortes.

Le mercredi 18 mars. — De 8 heures à 16 heures : réception des animaux ; à 9 heures : opérations du jury des vins, cidres, poirés et eaux-de-vie et du jury des produits et des volailles mortes. De 13 heures à 17 h. 30 : exposition publique.

Le jeudi 19 mars. — A 8 h. 30 : opérations des jurys des animaux. De 12 heures à 17 h. 30 : exposition publique. A 18 heures, au concours beurrier : traite d'épuisement.

Le vendredi 20 mars. — Au concours beurrier : traites à 6 heures, à 12 heures et à 19 heures. De 9 à 17 h. 30 : exposition publique.

Le samedi 21 mars. — Au concours beurrier : traites à 6 heures, à 12 heures et à 18 heures. A 10 h. 30 : défilé des bovins reproducteurs primés ; défilé des bovins gras primés. A partir de midi : sortie des volailles mortes. De 9 heures à 17 h. 30 : exposition publique.

Le dimanche 22 mars. — De 9 heures à 17 h. 30 : clôture du concours. A partir de 18 h. 30 : départ des animaux gras.

Le lundi 23 mars. — A partir de 7 heures : départ des autres animaux. A partir de 9 heures : sortie des produits.

Vers la suppression des Chambres d'Agriculture ?

Bien des bruits vont se chuchotant tout bas, tout bas... parce qu'ils susciteraient des réactions trop violentes, si l'on n'endormait tout d'abord les patients. C'est ainsi que la revue mensuelle « Chambres d'Agriculture » publie un entrefilet où il est question « d'un prochain et grand meeting de négociants,

Un Brin de Causette...



On s'est demandé bien souvent si que les bêtes étaient plus féroces que les humains, ou au contraire moins méchantes ? En théorie, les animaux sont nos « frères inférieurs », y n'ont point une âme comme la nôtre et allant point en paradis. Mais en réalité, les hommes (et les femmes) sont point terribles des anges qu'on ren à se reprocher, des frères supérieurs qui suent la bonté, et la fraternité ! Au cours des siècles, on a vu des hommes revenir à moitié sauvages, commettre des cruautés comme les fauves de la jungle...

Pauvre civilisation, tu n'es qu'une piau de baudruche bien facile à crever. Mais allez point conclure que les vices est le monopole des hommes et que nos amis les chiens, les chats, les p'tits zoiseaux, terribles les êtres animés que le Bon Dieu avant mis sur la terre, soient dépourvus de méchanceté.

Un savant anglais leur a compté dix-huit péchés capitaux : En premier, le meurtre, commun à tous les carnassiers ; pis le paricide (les jeunes taureaux qui se débarrassent des vieux) ; le fratricide (voyez coucous) ; l'infanticide, la cruauté, le vol, l'ivrognerie — comme chez les bonhommes ! — l'insouciance, commun à pu près à tous les bêtes ; la polygamie, la mendicité, la dissimulation, l'égoïsme, la gloutonnerie et la paresse.

Rapport au meurtre, y a des bêtes qui tuent point seulement pour manger ou pour se défendre, comme les lions, les tigres ou les crocodiles ; y en a qui tuent par passion ou par malice. On m'a parlé d'un chien de grand'taille, qu'allait tout les nuits dans la bergerie d'une ferme ouasine, pour égorger plusieurs moutons et pis après, qu'allait se baigner à la rivière, faire disparaître les traces de sang. C'te bête était douce et jamais on aurait pu la soupçonner. Fallait peu de choses pour réveiller l'instinct carnassier — comme la vue du sang faisant des criminels chez les hommes !

L'infanticide est fréquent chez les zoiseaux. Y a des femelles qui connaît point l'instinct maternel et qu'allant pondre n'importe à où. D'autres qui cassent leurs œufs ou qui bouillissent leurs p'tits, si qui s'aperçoivent que l'homme ou qu'un animal les a touchés. Et pis y en a qui tuent leur progéniture, quand c'est qui a des mal fottus, des estropiés ou point à leur goût. Même phénomènes chez les mouches à miel.

En v'là un joli collection de vices chez nos frères inférieurs. Mais le tableau est point complet : les bêtes sont souvent d'une humeur batailleuse ; elles ont envie d'opprimer, de dominer, de maltraiter les faibles. C'est la loi de la nature, la raison du plus fort qu'est toujours la meilleure ! Regardez les gros poissons qui bouillottent les p'tits. Et c'est comme ça que s'est opérée la sélection naturelle chez les animaux... comme chez les humains !

maître jannet

industriels et ouvriers, où serait demandé la suppression des Chambres d'Agriculture... Mais peut-être suffira-t-il d'avoir soulevé le voile...

Le Marché national de la Pomme de Terre

Situation générale

La superficie consacrée, chez nous, à cette culture, est de 1 million 400.000 hectares, produisant en moyenne 160 millions de quintaux de tubercules, d'une valeur de 6 à 8 milliards de francs. C'est dire l'importance économique de la pomme de terre pour notre pays ! Malgré une sérieuse réduction des surfaces emblavées, la production s'est accrue, depuis quelques années, d'une vingtaine de millions de quintaux, ceci grâce à l'évolution des méthodes culturales et surtout à la sélection des semences.

Lorsque le doryphore commençait à prendre de l'extension en France (dès 1930-31), certains pays étrangers, prétextant la crainte de voir cet insecte ravageur se propager chez eux, nous fermèrent brutalement leurs portes. Ce n'était qu'un méchant prétexte, pour commercer avec d'autres nations, comme nous l'avions exposé dès le début à M. Tardieu, alors ministre de l'Agriculture. Toutes nos exportations de pommes de terre furent ainsi supprimées — mais, par mesures de réciprocité, nos achats à l'étranger furent réduits, officiellement, à l'entrée des semences sélectionnées, nécessaires aux producteurs.

Depuis 1932, les pommes de terre étrangères ne sont plus contingentées, cette mesure ayant fait place au doublement des droits de douane, qui s'élèvent aujourd'hui à 42 francs par quintal pour les variétés de primeurs et à 30 francs pour les autres espèces rentrant chez nous. Avec les frais annexes, cela représente une protection douanière de 35 à 40 francs, qui semblerait suffisante. Rappelons qu'en 1929 les droits n'étaient que de 6 et 9 fr. par quintal et qu'il a fallu, maintes fois, l'intervention de nos Associations pour les faire relever.

Notre production française trouve à s'écouler grâce à quatre débouchés principaux : 50 % environ pour la consommation humaine ; 30 % pour le bétail ; 18 % pour les semences ; le reste, soit 2 % environ, pour l'industrie féculière, amidonnière et la distillation.

Chacun de ces débouchés soulève de nombreux problèmes et mériterait une étude séparée, qui ne pourrait prendre place dans cet article. Dégageons en simplement quelques grandes lignes.

Pommes de terre de consommation

Nous vivons en « économie fermée ». Du fait des mesures prises, c'est une des productions qui a donné le moins de débouchés. On pourrait s'attendre à l'extension des plantations, ce qui serait susceptible, plus tard, de provoquer une surabondance de marchandise.

L'assainissement du marché des pommes de terre de consommation nécessite donc certaines mesures :

Autrefois, le Maroc nous achetait 100 à 125.000 quintaux par an. Aujourd'hui, ses achats se réduisent à moins de 5.000 quintaux et il a obtenu des contingents d'importation en franchise, pour nous expédier ses pommes de terre de primeurs. Ce pays a en outre, comme protectorat, la

faculté d'expédier vers la métropole, au tarif minimum, sans limite de quantités.

Les conditions de sol, de climat et de prix de revient au Maroc sont telles, que sa concurrence peut s'exercer contre l'Algérie et contre nos primeurs du Midi et de Bretagne. Devant ces prétentions, la Confédération Nationale des Producteurs, d'accord avec l'Algérie, a pris certaines dispositions pour limiter les envois du Maroc vers la France.

Nous pourrions trouver des débouchés dans toutes nos colonies ; mais plusieurs, n'étant pas soumises à notre régime douanier, s'approvisionnent en pommes de terre étrangères. A la suite d'interventions, quelques-unes, comme l'A.O.F., ont relevé très fortement leurs droits. Cette manière de faire devrait se généraliser.

Des possibilités nouvelles de débouchés existent encore en France, mais pour les variétés de primeurs seulement.

L'amélioration de la qualité et de la présentation contribuerait au développement de la consommation. Citons, comme exemple, les tubercules de primeurs d'Algérie et du Midi, qui sont lavés, triés, calibrés et qui, de ce fait, sont préférés à celles des autres régions. Les pommes de terre bretonnes, repoussées du marché anglais, ont souffert, au début, d'une insuffisance de présentation. Les producteurs de Saint-Malo, Paimpol et autres centres bretons, se sont vite ressaisis.

Il y a donc d'énormes possibilités d'assainir le marché, par l'amélioration de la qualité, et certains vont même jusqu'à demander de rendre la standardisation obligatoire, au cas où la situation du marché s'aggraverait.

Nous estimons que des standardisations partielles seraient préférables et plus souples comme mesures, tantôt pour une région, tantôt pour une autre ; elles seraient applicables à telle ou telle variété et susceptibles d'être supprimées. L'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse nous ont devancé dans cette voie.

Alimentation du bétail

Le problème des pommes de terre communes, à gros rendement, pour l'alimentation du bétail, est lié au problème des céréales secondaires et des sous-produits des industries agricoles.

Les éleveurs ont commis, jadis, la grosse erreur d'importer des aliments étrangers, qui constituaient, indirectement, autant d'importations de viande, de beurre, de lait, ou de fromages étrangers. La responsabilité de cette situation incombe aussi aux Pouvoirs publics, qui se sont

A propos d'un Taureau normand

Dans notre Bulletin du 15 février, nous avons reproduit la photo du taureau normand « INFERNAL », 12 mois, fils de « Falot », né chez M. Leduc, éleveur à Saint-Père-en-Retz.

Nous avons omis de signaler que ce taureau normand avait été acheté par M. Olivier, aux Bouillons, à Saint-Père-en-Retz, où il fit la monte pendant trois ans et procréa de très beaux sujets.

Nous réparons, avec plaisir, cette omission.

opposés au relèvement des tarifs douaniers, pour ces aliments. Nous souffrons encore d'une insuffisance de politique coloniale. Il est urgent de reprendre ces problèmes et de les coordonner.

Pommes de terre de semence

Parmi les vieilles variétés, des phénomènes de dégénérescence se sont produits, qui ont obligé les producteurs à les abandonner. Elles ont été remplacées par des nouvelles, à gros rendements, mais souvent sensibles à la dégénérescence ; d'où nécessité de les renouveler.

Ce renouvellement des semences soulève plusieurs problèmes.

D'abord le problème douanier, si nous voulons nous approvisionner en certains pays étrangers, spécialisés en cette culture, qui livrent des semences de pommes de terre de qualité incontestable. Les conditions de climat et de milieu jouent aussi un grand rôle. Une commission spéciale fonctionnant au Ministère de l'Agriculture pour l'examen des licences d'importations de semences, tout en tenant compte des disponibilités de semences françaises, pour ne pas léser les intérêts de nos producteurs et Syndicats de sélection.

Le second problème, aussi délicat, est celui de la qualité. La cause principale de l'infériorité de nos semences françaises, réside dans l'insuffisance de rigueur des méthodes de sélection. Pour y remédier, on a établi un « Contrôle officiel », comme en Hollande — mais cet esprit de discipline rigoureuse n'est pas toujours très observé et cela tient un peu à notre caractère et à notre individualisme... Nous estimons qu'un sérieux effort doit être accompli, pour produire chez nous la très grosse majorité de nos semences.

Un troisième problème, non moins important, est celui de la moralisation du commerce. Nous avons signalé, maintes fois, les abus et escroqueries de tout genre dont les cultivateurs étaient les victimes. Combien d'appellations fantaisistes, de tromperies sur la variété, la qualité, le degré de sélection, le calibrage, etc... Ou encore combien de semences, sans valeur, vendues à des prix très exagérés à la culture. La loi sur les fraudes était insuffisante pour réprimer de tels abus. Un décret complémentaire vient d'être mis en vigueur et comblera certaines lacunes — s'il est appliqué impartialement !

Si nous voulions supplanter les producteurs de semences de Hollande, de Pologne ou d'Angleterre, chez qui on peut avoir la certitude d'une excellente livraison, il faut que nous suivions leurs méthodes, tant au point de vue sélection qu'au point de vue commercial.

Pour défendre le marché national de la pomme de terre, il y a donc un ensemble de dispositions à prendre. Si complexes que soient ces problèmes, ils constituent un tout, qui a amélioré le marché ces dernières années et qui pourra le sauver demain, en cas de récoltes piètreuses ou de bouleversement économique.

Des millions d'agriculteurs y sont intéressés.

R. FAIVRE.

La Forêt et l'aménagement de la Production agricole

Le 8 janvier a eu lieu à la Maison des Ingénieurs agronomes une réunion d'études à laquelle assistaient près de cinquante ingénieurs agronomes, tous agriculteurs, propriétaires ou forestiers.

La question à l'ordre du jour était : « La forêt en tant que mode d'utilisation des terres de troisième ordre. »

Quatre communications ont été lues respectivement par :

M. Duclaux, membre de la Chambre d'Agriculture du Cantal ;

M. Jagerschmitt, répétiteur d'économie forestière à l'Institut National agronomique ;

M. Demorlaine, inspecteur général des forêts ;

M. Coffin, délégué par l'Association Nationale du bois.

Ne pouvant rendre compte, même sommairement, de ces communications et de la discussion qui a suivi, nous essaierons d'en dégager les idées maîtresses.

I. — Aménagements nécessaires

a) La crise agricole vient en grande partie de la production désordonnée.

b) Limiter la production, en limitant les rendements à l'hectare et en « pénalisant » la bonne culture, est une absurdité économique, car seule la culture rationnelle, assurant des rendements élevés et réguliers, permet d'abaisser le prix de revient unitaire des produits agricoles.

c) La solution serait donc dans un aménagement de la production agricole, réservant à la culture proprement dite les terres les meilleures, les plus faciles à travailler, et restituant au pacage ou à la forêt les terres de deuxième ou de troisième ordre, trop accidentées, peu accessibles, etc. Ainsi la culture intensive n'aurait plus pour résultat de produire davantage, mais de produire autant en cultivant moins.

d) La réduction des surfaces en culture se produit d'ailleurs automatiquement depuis quelques années par l'abandon annuel de 100.000 hectares de terres qui ne trouvent plus de bras pour les cultiver, mais cette réduction est désordonnée et sans profit pour personne.

e) Il y aurait intérêt pour l'ensemble des agriculteurs à procéder au boisement des terres impropres à la culture, selon un plan méthodique permettant une exploitation rationnelle non seulement des produits forestiers proprement dits, mais des

sources de revenus complémentaires telles que la chasse, le tourisme, etc.

II. — Objection

Les produits forestiers s'écoulent déjà difficilement, il semble paradoxal de pousser au reboisement.

Réponse : La situation peut et doit changer sous peu :

a) Concernant la pâte à papier : actuellement, 90 % des papiers français sont faits avec des pâtes ou des bois d'importation ; or, d'ici une vingtaine d'années, les réserves mondiales seront épuisées. Il est donc grand temps de planter pour être en mesure de suffire à nos besoins à venir.

b) Des débouchés nouveaux se présentent qui joueront à plein d'ici peu (carburants, textiles).

c) Le bois, après avoir été concurrencé durement par le fer ou le ciment dans certains emplois classiques (poteaux, traverses, menuiserie, etc.), retrouve une nouvelle faveur, car ces « Ersatz » ont donné à l'usage certaines déceptions.

En résumé, on peut se montrer très optimiste pour l'avenir du bois. (Notre opinion personnelle est même que la cellulose semble devoir être, grâce aux progrès de la chimie, la matière première la plus importante de demain.)

III. — Moyens de réaliser des boisements massifs

Divers moyens peuvent être mis en œuvre :

a) Les uns préconisent la création par l'Etat de vastes « parcs nationaux » s'étendant sur des arrondissements entiers (comme aux Etats-Unis ou en Italie) ;

b) D'autres, s'appuyant sur ce qui a déjà été réalisé en France (notamment dans le Tarn depuis 1930) par des sociétés forestières ou des syndicats, pensent que, par ce moyen, on pourrait reboiser rapidement des milliers d'hectares.

c) Les municipalités ont aussi un rôle à jouer ; comme rurales, sur leur propre terroir (chasse), villes industrielles en achetant à peu de frais de vastes étendues de terrains de montagne pour en faire des centres de camping ou des colonies de vacances.

d) Les particuliers pourraient aussi beaucoup s'ils étaient encouragés par une réglementation fiscale appropriée.

En définitive, il y a là une œuvre gigantesque à accomplir. Les inondations de cette année nous en prouvent, hélas ! l'urgence croissante. Mais ce qu'il y a de remarquable dans cette réunion du 8 janvier, c'est qu'elle a été organisée par des agriculteurs, elle a mis en relief l'intérêt considérable du boisement massif comme élément d'un plan d'ensemble d'aménagement de la production agricole.

Vue sous cet angle nouveau, la question du reboisement intéresse directement tous les agriculteurs, et, pourrait-on dire, tous les consommateurs.

Il se pourrait donc que le 8 janvier marquerait une date dans l'histoire de la Forêt française.

R. DE CASTELET,
Ingénieur agronome.

LE CARBURANT AGRICOLE ET LE FISC

Nombreux sont les organes agricoles qui, de bonne foi, ont informé leurs lecteurs que des dispositions avaient été prises en vue de mettre à la disposition de l'agriculture de l'essence poids lourd qui coûte 40 francs de moins que l'essence tourisme.

Certains d'entre eux se sont préoccupés des possibilités d'adaptation des moteurs, mais rares sont ceux qui se sont insurgés contre la déclaration elle-même.

En attendant l'emploi du carburant poids lourd — en admettant que tous les moteurs soient aptes à l'utiliser — ne représente pas un bénéfice pour l'agriculture. Certes son prix est inférieur de 10 francs par hectolitre sur le prix de base et de 25 francs de taxe sur celui de l'essence tourisme, ce qui représente donc une différence de 35 francs par hectolitre, mais convient-il de considérer cette différence comme une faveur ? Non.

La différence du prix de base est la conséquence logique d'une différence de qualité. En ce qui concerne la taxe de 25 francs au lieu de 50, elle peut être considérée comme un régime de faveur pour les véhicules routiers, mais pour l'agriculture elle représente un impôt nouveau.

En effet, avant 1934, tous les véhicules étaient soumis à une taxe dite de circulation. Selon toute logique cette taxe n'était appliquée ni aux moteurs fixes ni aux tracteurs agricoles et motoculteurs qui n'utilisent pas la route et qui, en outre, sont exonérés de tout impôt (loi du 23 juillet 1925, article 95, complété par l'article 25 de la loi du 27 décembre 1927).

Or la loi du 23 décembre 1933 supprimait à partir du 1^{er} février 1934, pour tous les véhicules automobiles autres que ceux dont le fonctionnement ne nécessitait pas l'emploi d'un combustible liquide, le droit de circulation et établissait un droit de 50 francs par hectolitre sur tous les combustibles liquides employés à la traction routière.

L'article 20 de ladite loi prévoyait qu'il serait déterminé par décret les conditions dans lesquelles devait bénéficier d'une exonération partielle un combustible renfermant au maximum 30 % d'alcool et destiné à l'alimentation des moteurs agricoles, des entreprises de transports en commun de personnes ou de marchandises.

Un décret rendu le 22 janvier 1934 a fixé à 25 francs par hectolitre l'exonération dont bénéficierait le carburant défini ci-dessus.

Mais, conformément à la législation antérieure il a été précisé (notes n° 569 du 22 janvier et n° 410 du 30 janvier 1934 de la Direction générale des Contributions Indirectes) que les moteurs fixes, les motoculteurs, tracteurs agricoles n'effectuant aucun transport sur route pourraient être alimentés au moyen d'essence tourisme complètement exemptée du nouveau droit.

Puis une nouvelle réforme fiscale concernant les combustibles liquides a été appliquée en vertu du décret du 24 juillet 1934.

Les conditions que contenait l'article 1^{er} de ce décret modifiaient celles

de l'article 20 de la loi du 23 décembre 1933. Le droit de 50 francs par hectolitre était maintenu mais les exonérations dont bénéficiaient certains usagers étaient supprimées à dater du 1^{er} octobre. Les agriculteurs n'étaient pas compris dans cette catégorie car il était spécifié qu'ils pourraient obtenir, jusqu'au 30 septembre 1933, et dans la limite d'un contingent forfaitaire fixé par exploitation, les quantités d'essence détaxée du droit de 50 francs nécessaires à l'alimentation des moteurs fixes agricoles, motoculteurs, tracteurs et autres moteurs employés aux travaux exclusifs des champs.

La prorogation de ce décret ainsi que celui du 29 septembre qui le complétait ne faisait aucun doute dans l'esprit des intéressés. Les différentes modifications du régime fiscal n'avaient apporté aucun changement au régime du carburant agricole et il semblait que nulle question ne devait pouvoir se poser en ce qui concernait le maintien du « statu quo ».

Or, contrairement à toutes les prévisions, il a été décidé, à l'expiration du délai fixé pour l'utilisation des contingents d'essence détaxée, que ce régime ne serait pas prorogé. De l'avis même de M. le Ministre des Finances, l'exonération de l'essence destinée aux moteurs agricoles n'aurait été instituée qu'à titre essentiellement provisoire, afin de permettre aux exploitants agricoles de s'organiser en vue de la consommation des carburants à base d'alcool et notamment du carburant poids lourd, lequel est vendu 40 fr. de moins par hectolitre que l'essence tourisme.

Selon des avis autorisés cette décision résulterait d'une déclaration de l'Administration des Finances qui a estimé que l'exonération en vigueur jusqu'au 30 septembre avait engendré de nombreuses fraudes.

De quelle importance peuvent bien être ces fraudes ?

Pendant la période d'application des décrets des 24 juillet et 29 septembre 1934, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1934 au 30 septembre 1935, il a été consommé par l'agriculture 1 million 240.000 hectolitres d'essence détaxée représentant 62 millions d'exonération.

Si l'on tient compte qu'il y a actuellement en France un minimum de 15.000 tracteurs en fonctionnement, que chacun d'eux travaille en moyenne 40 hectares pour lesquels il consomme environ 50 litres à l'hectare, on obtient le résultat suivant :

40 x 50 = 2.000 hect. x 15.000 = 30.000 hectolitres.

Par ailleurs, il n'est pas exagéré de fixer à 200.000 le nombre des moteurs agricoles fixes ou semi-fixes, en admettant qu'ils fonctionnent seulement une demi-heure par jour à raison d'une consommation moyenne de 3 litres à l'heure, on obtient une consommation annuelle de :

1.15 x 365 = 5 h. 50 x 200.000 = 1.100.000 hectolitres, soit une consommation totale de 1.400.000 hectolitres.

Il n'apparaît donc pas qu'il y a eu fraude. Mais il ressort par contre très nettement que l'on vient d'ap-

pliquer à l'agriculture un impôt nouveau. Impôt dont le montant s'élèvera, d'après l'exposé ci-dessus, à environ 60 millions si les agriculteurs utilisent de l'essence tourisme et à 30 millions si, se conformant à l'aimable invitation de M. le Ministre des Finances, ils utilisent du carburant poids lourd.

Ce résultat n'est pas précisément celui auquel on était en droit d'espérer.

Il y a quelques années, en effet, alors que la situation de l'agriculture était moins tragique qu'à l'heure actuelle, les Pouvoirs publics avaient reconnu la nécessité de mettre à la disposition de l'agriculture un carburant bon marché. Par la loi du 31 mai 1933, article 117, il avait été décidé qu'une Commission serait désignée pour rechercher les moyens permettant de procurer à l'agriculture de l'essence détaxée.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 2 février 1934, ladite Commission a émis le vœu que le Gouvernement fasse poursuivre très activement, par ses services techniques, les recherches d'un dénaturation et d'un détecteur pour l'essence destinée à l'alimentation des moteurs agricoles n'effectuant pas de transport sur route.

Dans l'exposé des motifs d'un amendement qui a été présenté à ce sujet, M. de Kerourat, député des Côtes-du-Nord, déclarait :

« On ne cesse de conseiller aux cultivateurs de baisser leur prix de revient. C'est un conseil qu'il est facile de donner et qui est presque impossible à suivre, étant donné qu'il n'y a pas de moyen de baisser les éléments de leur prix de revient. »

Nous avons l'occasion d'alléger leurs charges par une mesure qui leur permettra l'abaissement du prix des matières premières qu'ils utilisent, il ne faut pas laisser passer cette occasion ; les taxes très élevées sur les essences, taxes qui représentent plus que la valeur intrinsèque du produit, trouvent leur justification dans le fait que les véhicules qui les utilisent usent et détériorent les routes. Mais les moteurs agricoles, aussi bien les moteurs fixes que les tracteurs ou les machines agricoles n'usent pas les routes, il semble donc qu'il n'y ait pas lieu de les pénaliser. »

L'amendement a été approuvé par 470 voix contre 128.

Ce vote semblait devoir faire aboutir la résolution de la Commission, d'autant plus que le procédé permettant la différenciation du combustible a été assez rapidement mis au point.

Or, après deux ans d'atermoiements, non seulement la résolution n'a pas été adoptée, mais il a été appliqué au carburant agricole une taxe nouvelle non justifiée. Il est vrai que cette application a donné lieu à une déclaration tendant à convaincre les agriculteurs qu'ils étaient l'objet d'une mesure de faveur.

Cette mesure de faveur ils la reconnaîtront quand elle sera réelle, c'est-à-dire lorsque le carburant poids lourd qu'on leur destine sera non seulement exonéré de la taxe de

25 francs par hectolitre qui a remplacé la taxe de circulation, mais sera exonéré de toutes les taxes à l'exclusion des droits de douane et que son prix sera porté en conséquence de 162 francs à 193 francs l'hectolitre.

D'ailleurs la baisse du prix du carburant pour l'agriculture donnera naissance à une augmentation de consommation certaine, laquelle rapportera en droits de douane à l'Etat plus que ne coûtera l'exonération fiscale demandée ; d'autre part, elle apportera du travail à l'industrie mécanique qui fournira à l'agriculture le matériel nécessaire, et l'application des moyens mécaniques diminuera l'effort de la main-d'œuvre agricole, augmentera le confort des habitations par la généralisation de l'éclairage électrique et, par conséquent, contribuera à fixer à la campagne une main-d'œuvre malheureusement de plus en plus réduite, malgré l'aggravation du chômage.

Prestations d'alcools et Prix des alcools

La partie des prestations qui peut être livrée en alcool vinique (alcool de marcs et autres sous-produits), doit provenir exclusivement de la récolte personnelle du viticulteur intéressé. Il ne peut y être substitué d'alcool vinique acheté. (Cette partie livrable en alcool vinique est fixée, pour notre région du Centre-Ouest à 0.165 d'alcool pur par hectolitre de vin produit.)

Toutefois, elle peut être remplacée par de l'alcool de vin. Mais, dans ce cas, l'alcool sera payé seulement au prix des alcools viniques.

Les alcools viniques seront payés : 267 francs l'hectolitre d'alcool pur à 15 degrés centigrades.

Les alcools de vin seront payés : 425 francs pour les 10 premiers hectolitres ;

380 francs pour la partie des prestations comprise entre 10 et 50 hectolitres ;

340 francs pour la partie des prestations comprise entre 50 et 150 hectolitres ;

300 francs pour la partie des prestations supérieure à 150 hectolitres.

Tous ces prix s'entendent pour des alcools rectifiés extra-neutres. Ils subissent des abatements de :

10 francs pour les alcools rectifiés, type Midi, titrant au moins 94° ;

15 francs pour les flegmes titrant au moins 90° ;

20 francs pour les flegmes titrant au moins 87° ;

30 francs pour les flegmes titrant au moins 70°.

PROCHAINEMENT...

le FACTEUR vous apportera le MOYEN de FAIRE VOS ACHATS dans de TRÈS BONNES CONDITIONS

La fumure des blés au printemps

Les pluies abondantes tombées au cours de cet hiver se sont montrées très nuisibles à la végétation des blés. Dans l'ensemble du département, la situation actuelle des blés en terre est en effet médiocre. Seuls les semis précoces effectués dans des sols légers offrent présentement un aspect normal ; en terres plus argileuses et surtout dans les champs plats, le blé a souffert de l'excès d'eau. Ses racines se sont peu développées et par voie de conséquence le feuillage est resté mince et le tallage très insuffisant. Souvent même on observe un jaunissement marqué de la pointe des feuilles. Enfin, les semis tardifs de la mi-novembre ont levé très irrégulièrement et semblent ne devoir donner qu'un faible rendement.

L'approche du réveil de la végétation, les agriculteurs doivent songer à employer les moyens susceptibles de relever la situation quelque peu compromise de leurs blés. Parmi les soins de printemps : Fumure, destruction des mauvaises herbes, façons superficielles... l'emploi bien compris des engrais chimiques ne peut manquer d'exercer la meilleure influence sur la récolte future.

Dès que les conditions atmosphériques lui permettront de reprendre sa vie active, la plante devra trouver dans le sol une alimentation complète et facilement assimilable comprenant :

De l'azote qui favorisera le développement des organes végétatifs : racines, tiges et feuilles. Pour éviter de donner au blé un « coup de fouet » trop brusque au départ de la végétation, mais pour assurer au contraire une nutrition prolongée de la plante en azote, il semble particulièrement indiqué cette année de fractionner l'apport des engrais azotés ou d'utiliser un engrais contenant à la fois de l'azote nitrique et ammoniacal.

En outre, il convient de rappeler les inconvénients qui pourront résulter d'un mauvais emploi des engrais azotés. L'azote apporté seul ou à trop fortes doses déterminera la formation de jeunes racines superficielles constituant un chevelu superficiel incapable de nourrir convenablement la plante dans les mois à venir. D'autre part, il entraînera le développement trop rapide des tiges et des feuilles dont les tissus tendres et peu résistants resteront sensibles à la rouille et à la verse. Enfin l'échaudage sera à craindre par suite du retard de la maturation occasionné par un excès d'azote.

De l'acide phosphorique qui favorisera le développement du système racinaire. Les jeunes racines, plus vigoureuses, gagneront en profondeur et permettront à la plante de mieux s'alimenter. Cet allongement des racines en profondeur deviendra particulièrement efficace si le blé doit subir en cours de végétation une période de sécheresse.

L'acide phosphorique aura également pour effet de contribuer à la formation des grains et d'augmenter la résistance des tiges.

De la potasse qui, en même temps que l'azote, donnera au feuillage la teinte vert foncé, signe de santé des blés. Les feuilles accomplissant au maximum leurs fonctions assureront à l'épi une meilleure nutrition. L'engrais potassique agira donc au double point de vue de la quantité et de la qualité de la récolte.

En tenant compte des observations précédentes, les fumures minérales à utiliser sur les blés au printemps peuvent être déterminées ainsi qu'il suit :

1^{er} blé ayant reçu à l'automne une fumure normale (engrais phosphatés et potassiques) :
75 kilos de nitrate de chaux ou d'ammonitrate mélangés à 50 kilos de superphosphates. A effectuer dès que les terres seront suffisamment assainies.

2^e épandage. — Pour un hectare : 75 kilos de nitrate de chaux ou d'ammonitrate mélangés à 50 kilos de superphosphates. A effectuer trois semaines environ après le premier épandage.

3^e blé n'ayant reçu aucun engrais chimique à l'automne :

A répandre en mélange en deux fois de préférence :
Superphosphate..... 300 kil. à l'Ha.
Nitrate de chaux..... 150 kil. —
Chlor. de potassium 100 kil. —

Ce mélange peut être remplacé par un engrais composé apportant à l'hectare 24 kilos d'azote 48 kilos d'acide phosphorique et 48 kilos de potasse.

M. LE BOT,
Professeur d'agriculture adjoint à la Direction des Services agricoles de la Loire-Inférieure.

Sécheurs

Nous pouvons fournir à nos adhérents de très bons sécheurs, acier vrai Nogent, 23 centim. au prix de 9 fr. 50. A prendre à nos bureaux du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Gros blé, belles prairies, bon vin Avec les Engrais Saint-Gobain.

Encore la Magnésie

Tous les savants nous disent que la magnésie est absolument nécessaire à la vie des plantes. Ils ne sont plus d'accord quand on leur demande : faut-il la restituer au sol ? ne faut-il pas la restituer ?

La betterave industrielle enlève au sol 90 unités de magnésie et seulement 65 unités d'acide phosphorique. Dire aux cultivateurs qu'il ne doit pas restituer l'acide phosphorique, alors qu'ils ont plusieurs engrais phosphatés à leur disposition à 1 fr. 50 environ l'unité d'acide phosphorique, serait un non-sens agricole. Dire aux agriculteurs de ne pas restituer la magnésie, alors que l'industrie française vient de faire un gros effort, pour leur donner un nitrate de magnésie leur apportant la magnésie soluble à 1 fr. l'unité, serait aller contre leurs intérêts. Depuis toujours, la maison Truffaut précise qu'elle met, dans ses engrais pour jardin, du sulfate de magnésie. Or la magnésie du sulfate coûte 4 fr. l'unité. On ne comprend pas très bien les personnes qui critiquent le fait, très important pour la culture, d'avoir abaissé le prix de la magnésie soluble de 4 fr. à 1 fr. l'unité. C'est plutôt des félicitations que l'industrie française attendait.

Cultivateurs, vous franchirez le débat qui divise les savants sur l'opportunité de l'emploi du nitrate de magnésie en l'essayant vous-mêmes sur vos propres terres. Ce sera le meilleur moyen de les mettre d'accord.

Les cultivateurs qui ont entendu parler, le printemps dernier, du nitrate de magnésie agricole et qui l'ont essayé, ont tous réalisé quelque gain. Ce gain qui n'est pas été éclairci par ceux-là même qui se seraient payés pour le faire, éclaircissent eux-mêmes leur lanterne. L'industrie française leur a mis maintenant à leur disposition le nitrate de magnésie.

Les plantes sont envahies par quantité de maladies réellement trop nombreuses qui proviennent que le nombre des engrais actuellement connus, a besoin d'être complété, puisqu'il est admis maintenant que les maladies sont dues à des carences minérales. La magnésie soluble à l'eau arrive sur le marché pour remédier à ces carences, en attendant l'arrivée des autres minéraux. Elle a à son actif beaucoup de réussites contre la rouille des blés, la pourriture de la pomme de terre, et pour l'augmentation de la densité des betteraves et de la qualité des pâturages. Les cultivateurs ont un gros intérêt en perspective en s'en rendant compte personnellement sans s'en rapporter à d'autres.

Lors de vos semis prochains Songez aux Engrais St-Gobain.

Machines Agricoles

Moulins

Nouveau moulin à moteur, simple, très robuste, bâti sur pieds acier. Coussinets régulés à très grande portée, permettant de tourner de 500 à 1.000 tours à la minute. Graissage par réservoirs à huile, à l'abri des poussières. Meules plates reversibles en acier, montées à roulette. Ressorts de sécurité, débit considérable.

Débit approximatif Prix Type Concession Mouture Surcoque Surpieds C.L.A. 200 à 400 50 à 200 630fr. 700fr. C.L.B. 350 à 600 100 à 360 920fr. 1090fr.

Prix départ usine. Remise importante à nos adhérents.

MOULINS GROS MODELES avec meules en composition émeraude-silice, à longue durée, pouvant moudre à n'importe quel degré de finesse toutes graines et tous produits divers. Le réglage s'opère une fois pour toutes. Un levier à excentrique supprime instantanément le contact des meules, sans modifier le réglage, d'où une supériorité énorme sur les autres systèmes. Roulements doux, à l'abri des poussières ; graissage par « Stauffer » ; fonctionnement silencieux.

N° 1 débit 100 à 150 kgrs... 1.170 fr.
N° 2 — 200 à 300 — ... 1.400 »
N° 3 — 300 à 600 — ... 2.000 »
N° 4 — 600 à 900 — ... 3.050 »

Ces prix s'entendent sur bâti et pieds fonte. Ces moulins, sur socle, réduction de 100 francs.

Prix départ usine. Remise intéressante à nos adhérents.

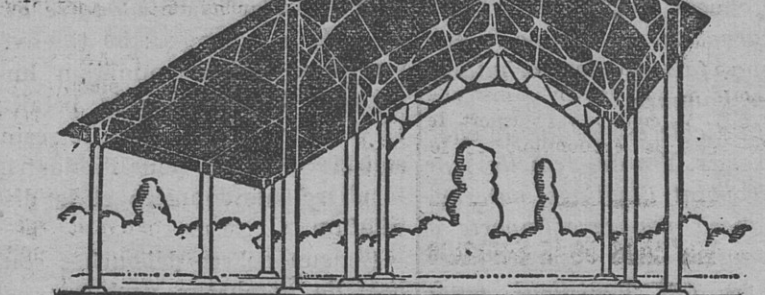
Hangars Agricoles Tout Acier

NOUVEAUX MODELES

1936

Modèle déposé

Reproduction interdite

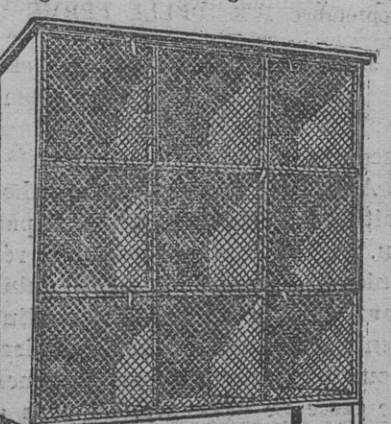


Nos nouveaux modèles 1936 sont dès maintenant en vente. A notre construction précédente nous avons apporté les améliorations suivantes : les entrées des fermes sont centrées et leur donnent une plus grande capacité d'engrangement. Nos poteaux sont toujours en fer plein, et indéformables.

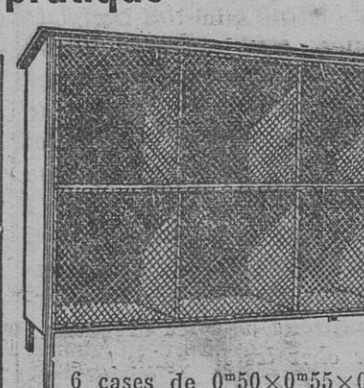
Les nombreuses références que nous possédons dans la région, sont la meilleure garantie. Ne faites pas construire de hangar sans nous consulter, 2, rue Scribe, à Nantes. De même pour vos Grilles, Clôtures, Poulaiers, etc.

Clapier pratique

Clapier pratique, solide et économique ; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8.



9 cases de 0°52x0°53x0°70
Prix : 515 francs

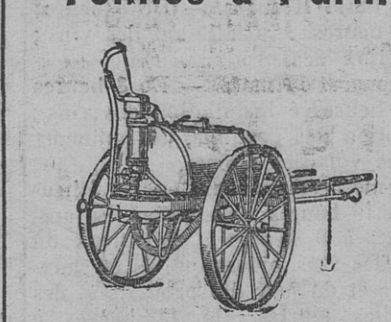


6 cases de 0°50x0°55x0°70
Prix : 375 francs

Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.

Tous ces prix s'entendent rendus franco, gare de nos adhérents, et remise syndicale.

Tonnes à Purin



ou à eau, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Tous modèles entièrement galvanisés après fabrication. Construction irréprochable. Se font en trois types :

Prix du Tonneau galvanisé sans pompe

Commandes en litres	Economiques roues lvs	Idéal R. F. roues lvs	Idéal R. F. roues 1/2 bois
400...	1.340 fr.		
500...	1.355 »	1.605 fr.	1.740 fr.
600...	1.430 »	1.655 »	1.790 »
700...	1.505 »	1.875 »	2.005 »
800...	1.640 »	1.915 »	2.050 »
1.000...	1.710 »		

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 690 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 445 fr. en supplément.

Remise à nos adhérents. Port remboursé sur facture.

Autre modèle sur demande.

Bibérons à Veaux

En fer-blanc étamé, robustes, faciles à nettoyer.

Modèle

MARCHES DE LA VILLETTE

De Lundi 24 Février 1936

ANIMAUX			COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
	Amarrés	Vendus	du kilo, viande nette				du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.751	2.680	6 10	5 20	4 10	6 80	3 60	2 85	2 05	4 20
Vaches.....	1.834	1.750	5 90	4 80	3 80	7 40	3 55	2 65	1 90	4 73
Taureaux.....	420	412	4 60	4 30	3 80	5 00	2 75	2 35	1 90	3 10
Veaux.....	1.607	1.530	9 70	8 10	7 60	10 80	5 82	4 60	3 90	6 48
Moutons.....	10.830	10.500	13 60	10 10	8 20	15 10	6 80	4 75	3 60	7 55
Porcs.....	1.735	1.735	7 28	6 86	5 42	7 56	5 10	4 80	3 80	5 30

De Jeudi 27 Février 1936

Bœufs.....	1.143	1.050	6 30	5 40	4 30	7 00	3 78	2 97	2 45	4 35
Vaches.....	715	630	6 10	5 00	4 00	7 60	3 65	2 75	2 00	4 85
Taureaux.....	290	280	4 80	4 50	4 00	5 20	2 88	2 47	2 00	3 22
Veaux.....	1.371	1.260	10 00	8 40	7 40	11 00	6 00	4 78	4 07	6 60
Moutons.....	7.081	7.000	13 60	10 30	8 40	15 00	6 80	4 85	3 70	7 50
Porcs.....	1.184	1.184	7 14	6 86	5 72	7 56	5 00	4 80	4 00	5 30

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.005. — Maine-et-Loire, 180; Sarthe, 124; Mayenne, 205; Loire-Inférieure, 235; Indre-et-Loire, 70; Deux-Sèvres, 163; Vienne, 400; Vendée, 325. MOUTONS : 10.860. — Vienne, 291; Afrique, 170. VEAUX : 1.607. — Maine-et-Loire, 115; Sarthe, 220; Mayenne, 20; Loire-Inférieure, 10; Indre-et-Loire, 45; Deux-Sèvres, 15; Vienne, 15. PORCS : 1.735. — Maine-et-Loire, 250; Sarthe, 110; Mayenne, 20; Loire-Inférieure, 120; Indre-et-Loire, 40; Deux-Sèvres, 40; Vendée, 40.

Cinq années d'expérimentation au champ d'expérience « Méthode Hollandaise » du Lion-d'Angers

Nous rappelons à nos lecteurs que ce champ, qui a pour but de démontrer la nécessité d'équilibrer toute fumure par une dose suffisante d'engrais potassiques, est cultivé sans fumier depuis cinq ans. Les parcelles de ce champ reçoivent tous les ans la même quantité d'acide phosphorique (en général 800 kilos de scories à l'hectare) et d'azote (300 à 500 kilos de sulfate d'ammoniaque ou de nitrate à l'hectare, suivant culture).

La parcelle centrale (parcelle B) ne reçoit jamais d'engrais potassiques, celle de gauche (parcelle A) reçoit tous les ans 200 ou 300 kilos de chlorure de potassium à l'hectare, celle de droite (parcelle C) 400 ou 600 kilos à l'hectare.

Voici, résumés dans un tableau, les résultats ramenés à l'hectare, des cinq années de culture de ce champ d'expériences :

	Parcelle A, simple dose de potasse	Parcelle B sans potasse	Parcelle C, double dose de potasse
	kilos	kilos	kilos
1 ^{re} Année :			
Pommes de terre Eerstelingen.....	27.500	13.000	35.500
Pommes de terre Institut de Beauvais.....	24.000	11.800	30.500
2 ^e Année :			
Pommes de terre Eerstelingen.....	25.400	9.000	26.000
Betteraves demi-sucrées.....	38.400	33.000	46.000
3 ^e Année :			
Blé Vilmorin 29 Grain.....	3.500	2.950	4.600
Paille.....	7.800	5.150	7.800
Poids spécifique.....	75	70	80
4 ^e Année :			
Orge de printemps Grain.....	2.800	2.640	3.200
Paille.....	7.200	5.300	6.800
5 ^e Année :			
Pommes de terre Eerstelingen.....	18.100	4.150	20.000
Pommes de terre Bintje.....	15.000	3.050	22.200
Mais fourrage Blanc des Landes.....	43.200	16.000	55.200
Haricots.....	1.050	570	1.050

Les signes de manque de potasse se sont manifestés de plus en plus tôt et plus marqués chaque année sur les plantes de la parcelle centrale dont les réserves de potasse diminuaient à chaque récolte. Voici quels sont ces signes suivant les cultures.

POMMES DE TERRE. — Cette plante étant particulièrement exigeante en potasse, les signes du manque de potasse apparaissent très tôt, une quinzaine de jours après la levée. Les plantes sont moins vigoureuses avec une coloration d'un vert plus sombre (du à l'excès relatif d'azote en regard de l'insuffisance de potasse). Le port de la plante est plus ramassé. Deux mois environ après la levée, la différence entre les parcelles devient considérable : le développement des plantes est presque le double dans les parcelles avec potasse où la feuille est très large et bien étalée ; dans la parcelle sans potasse la feuille se gaufre très fortement et finit par se dessécher. Le dessèchement complet des fanes se produit de 10 à 20 jours plus tôt (d'autant plus tôt qu'il fait plus sec) dans la parcelle sans potasse.

Après arrachage, on constate que non seulement le rendement est déficitaire, mais que le déchet (petites pommes de terre) est beaucoup plus grand dans la parcelle sans potasse. En 1935 il n'y a même plus de pommes de terre marchandes, toute la récolte n'est que du déchet, c'est-à-dire que la culture de la pomme de terre est devenue impossible par suite du manque de potasse.

A l'analyse, les tubercules récoltés sur les parcelles avec potasse accusent une teneur bien plus élevée en fécule.

ARICOT. — Mêmes signes que pour la pomme de terre, mais ceux-ci sont moins accusés et ne commencent à se bien marquer qu'au début de la floraison. Cependant, en fin de végétation la gaufre des feuilles est aussi nette que sur pommes de terre.

La récolte de la parcelle sans potasse en cinquième année est réduite de 50 %, ce qui est considérable, mais il y a tout de même une récolte alors qu'avec la pomme de terre il n'y en avait pratiquement plus.

CEREALES. — Le manque de potasse se manifeste presque aussitôt après la levée. Dès que la plante commence à prendre sa deuxième feuille, celle-ci jaunit fortement et cela dure jusqu'au début du tallage. Cette remarque très importante nous permet d'insister sur la nécessité d'une fumure potassique avant les semailles, la céréale ayant un grand besoin de potasse assimilable dès le début de sa végétation.

Au moment où les tiges s'élèvent, le tallage ayant été moins bon dans la parcelle sans potasse, la céréale y est plus claire, les tiges moins hautes, à la récolte il y a facilement verse et échaudage, le rendement est réduit et le poids spécifique très inférieur. Le manque de potasse se manifeste plus nettement sur le blé que sur l'orge.

MAIS FOURRAGER. — Les enseignements donnés par notre champ d'expériences sont particulièrement intéressants sur cette culture car on pourrait croire, à priori, que le maïs cultivé comme fourrage pourrait se passer de potasse et que l'azote est bien plus important. Or, aussitôt après la levée, la plante jaunit fortement dans la parcelle sans potasse et il semble même qu'elle ne pourra jamais se développer. Prés d'un mois après la levée, elle n'a encore que 10 centimètres et reste très jaune tandis que dans les parcelles avec potasse elle atteint 30 centimètres, et sa couleur bien verte indique une vigueur remarquable. Notons pourtant que le maïs de la parcelle sans potasse a reçu 800 kilos de scories et 300 kilos de sulfate d'ammoniaque à l'hectare avant le semis et 200 kilos de nitrate après la levée, seule la potasse manque.

Environ six semaines après la levée, le maïs de la parcelle sans potasse semble s'être organisé pour végéter sans cet élément et commence à s'élever mais au moment de la récolte il ne mesure en moyenne que 70 centimètres, alors que dans les parcelles avec potasse, il oscille de 120 à 130 centimètres. La récolte d'ailleurs est insignifiante dans la parcelle sans potasse : 16.000 à l'hectare alors qu'elle atteint 55.200 kilos dans la parcelle avec double dose de potasse.

TREFLE VIOLET. — Par trois fois nous avons essayé d'introduire le trèfle dans notre assolement, à chaque fois après une bonne levée, il a disparu dans la parcelle sans potasse. Sans doute à chaque fois, nous avons eu des conditions météorologiques contraires (après le semis dans le blé de la troisième année, été très sec après le semis de septembre de la même année, froids rigoureux en novembre ; après le semis de l'orge de quatrième année, été très sec), mais dans les parcelles avec potasse le trèfle a très bien résisté à la sécheresse ou au froid, et n'a disparu que dans la parcelle sans potasse.

J. VALENTIN, ingénieur agronome.

La Vie Syndicale

Freigné

Dimanche 1^{er} mars, à 7 h. 30 du matin, Salle du Patronage, réunion des Membres du Syndicat et Conférence agricole, par M. R. Faivre. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

St-Mars-la-Jaille

Dimanche 1^{er} mars, à 11 heures, à la sortie de la grand-messe, Hôtel Bruneau, réunion des Membres du Syndicat Central des Agriculteurs et Conférence agricole, par M. R. Faivre. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Déclaration des surfaces emblavées, de l'étendue des terres labourables et des quantités de blé récoltées en 1935

Avis aux Agriculteurs

Les déclarations que vous avez faites en mars 1935 ont contribué dans une large mesure à la défense du marché du blé.

Le relèvement des cours du blé est dû pour la plus grande part à l'énergie avec laquelle le Gouvernement a poursuivi la résorption des excédents.

Cette résorption n'aurait pu être assurée avec clarté et sécurité si vous ne lui aviez apporté, par vos déclarations de mars 1935, les éléments d'information indispensables à la connaissance exacte des stocks.

Pour consolider les résultats acquis, pour défendre vos intérêts, vous devez lui continuer votre indispensable collaboration, en souscrivant à nouveau les déclarations de vos ensemencements et de vos récoltes.

DECLAREZ

la superficie des terres ensemencées en blé et l'étendue des terres labourables de votre exploitation.

Ces déclarations sont indispensables au Gouvernement pour évaluer, au moment voulu, l'importance de la prochaine récolte et pour prendre, en temps utile, toutes mesures nécessaires pour assurer efficacement la défense du marché du blé au cours de la campagne 1936-1937.

DECLAREZ

la quantité de blé récoltée sur votre exploitation à la moisson de 1935.

Il n'est pas, pour le Gouvernement, de politique possible, en matière de défense du marché du blé, s'il ne connaît pas le reliquat des récoltes antérieures qui vient, sur le marché, s'ajouter aux blés de la récolte de l'année.

AGRICULTEURS

c'est à la Mairie de votre commune que vous devez faire vos déclarations.

Vous trouverez à la Mairie de votre commune tous renseignements nécessaires pour faire vos déclarations.

Celles-ci seront reçues du 15 au 31 mars seulement.

Prenez vos dispositions pour ne pas être en retard.

Pour détruire les TAUPES, un seul produit : "LA TAUPINASE DELBA"

Efficacité remarquable — Economie — Fiacons 8 et 4 l. — Toutes Pharmacies

LE LAIT, PIÈGE-RECLAME A NANTES

Lorsqu'un magasin d'alimentation veut se créer à Nantes, ou encore sent sa clientèle lui échapper, il devient à la mode de piéger le consommateur en lui offrant du lait à bon marché... pour lui refiler ensuite d'autres marchandises.

La méthode est simple, de peu de frais pour le magasin (nous pourrions le prouver) ; mais en fin de compte, c'est le cultivateur qui, une fois de plus, en supporte les conséquences.

Il est assez curieux d'observer une sorte de répercussion de ce boycottage du prix du lait dans la faiblesse des cours à l'achat dans les exploitations de la région de La Chapelle-Basse-Mer, Mauves, Le Cellier, Confé, Ligné, Saint-Mars-du-Désert (Succé excepté, car il existe une section de Défense laitière).

Pouvons-nous y voir là quelque analogie avec la méthode commerciale de ces magasins ? Nous ne savons.

En tout cas, il existe pour les cultivateurs de ces régions un moyen de se faire mieux respecter, et nous sommes à leur disposition pour créer chez eux des Sections de Défense laitière.

En outre, pourquoi les cultivateurs feraient-ils valoir ceux qui jouent ainsi avec les cours de leurs denrées et à leur détriment ? Ils seraient vraiment bien naïfs !

Par cet article, nous passons également de suite la même consigne à tous nos bons amis de la ville comme de la campagne ; tous à l'œuvre et merci d'avance.

Le Président de l'Union Centrale des Producteurs de Lait, R. DE LA BRETONNIÈRE.

Plantez des Tilleuls...

Les Français consomment, paraît-il, annuellement plus de 400.000 kg. de fleurs de tilleul et il semble, si nous en jugeons par la multiplicité des occasions de surexcitation nerveuse, que ce chiffre ira en augmentant. Raison de plus de ne pas négliger une production accessoire que — en dehors de vos besoins personnels et des services rendus à vos abeilles — vous pourrez vendre très facilement à l'herboristerie.

En effet, sur les 400.000 kilos de fleurs de tilleul consommés en France, 220.000 à 250.000 kilos nous sont fournis par l'Italie, la Russie, et 150 à 180.000 sont produits dans les départements du Sud-Est, Basses et Hautes-Alpes, Isère, Drôme, Vaucluse, Alpes-Maritimes et quelques départements du Centre et du Midi. En particulier, le tilleul de Carpentras est renommé. Des communes de la Drôme, qui ont bordé quelques chemins de tilleuls, s'assurent des recettes s'élevant de 8.000 à 9.000 fr. par an.

C'est l'espèce de tilleul de Hollande qui fournit la meilleure qualité de fleurs de tilleul : celle du tilleul commun est également très parfumée ; celle du tilleul argenté est beaucoup moins appréciée. Un tilleul âgé de 20 à 25 ans donne annuellement 40 à 50 kilos de fleurs fraîches, correspondant à 10 à 12 kilos de fleurs séchées.

Nitrate de magnésie

Nous pouvons fournir à nos adhérents du Nitrate de Magnésie et de chaux, nouvel engrais, brevet Villain Frères.

La Magnésie, garantie soluble dans l'eau, donne aux plantes la couleur vert foncé.

Une récolte de céréales réclame trois fois plus de magnésie que de chaux. Une récolte de pommes de terre ou de betteraves exige autant de magnésie que d'acide phosphorique ou de chaux.

La magnésie est donc indispensable et il n'est pas étonnant qu'elle élève les rendements à l'hectare et remédie à certaines malades.

Employez le Nitrate de Magnésie et de chaux, dont la magnésie est entièrement soluble dans l'eau, donc assimilable, et qui a déjà fait ses preuves dans le Nord de la France, en tous terrains et en toutes cultures.

Notices, renseignements et prix au Syndicat, à Nantes.

L'Agriculture et les Chemins de Fer

Une nouvelle mesure des Grands Réseaux en faveur des Agriculteurs

TARIF DES PAILLES ET DES FOURRAGES en Petite Vitesse

Les Grands Réseaux ont abaissé, depuis le 26 décembre 1935, de 400 kilos à 300 kilos, par mètre superficiel, le minimum de chargement des wagons de paille et de fourrages pressés.

Ce minimum est uniformément fixé à 160 kilos pour la paille et les fourrages en bottes.

Ces deux mesures doivent se traduire par une économie sensible pour les expéditeurs de pailles et de fourrages, quel que soit le mode d'envoi.

Le chemin de fer s'affirme ainsi une fois de plus le mode de transport le plus sûr, le plus économique et le plus régulier.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 2 mars. — Guérande, Ligné, Montoir, Saint-Colombin, Thouaré, Varades.

Mardi 3. — Blain, Saint-Père-en-Reiz.

Mercredi 4. — Châteaubriant, Machecoul, Saint-Etienne-de-Montluc.

Jeudi 5. — Ancenis, Le Pellerin, Remouillé, Saint-Jean-de-Corcoué.

Vendredi 6. — Arthon-en-Reiz, Clisson, Nort-sur-Erdre.

Samedi 7. — Saint-Nazaire.

Dimanche 8. — La Plaine, Rouans.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot ou 9 francs les deux pots. En vente au Syndicat.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnées autorisées par la loi : Seibel blanc 4986, Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet-viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

128. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés de PLANTS GREFFÉS RACINÉS, Greffons sélectionnés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot et Colombard ; variétés d'hybrides autorisées par la loi : Seibel n° 4986 blanc, Seibel 4643 et 5455 rouge, Baco n° 1 rouge ; autres variétés, Prix spéciaux pour grosses quantités. S'adresser à Meneux Auguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer ; 37 ans d'expérience en plants greffés et producteurs directs. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1936 et printemps 1937.

129. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées, autorisées par la loi et produisant un très bon vin, recherché pour la consommation familiale. Boutures et plants racinés, plants choix extra : Blancs, Seibel 889, 4986, 6468 ; Baco 22 A, etc... Rouges : Seibel 4643, 5163, 5455 ; Baco n° 1 ; Gaillard n° 2 ; Bertille Seyve 2862 (dit Commandant), etc... ainsi qu'autres variétés d'hybrides anciens et nouveaux. Très beaux plants greffés, bien soudés et racinés, choix extra ; greffons sélectionnés, greffés sur 3399 et Rupestris du Lot, au choix de l'acheteur ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Riesling (plants extra précoces), Hybrides nouveaux greffés : Seibel blancs 10173, Seyve Villard 5276 ; Seibel rouges 8745, 10096. Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1936, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Allard Jules, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-L.).

144. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras, Hybrides producteurs directs : Blancs : Seibel n° 880, 4986, 5409, 6468, Baco 22 A. Rouges : Seibel n° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 8745, Baco n° 1, Bertille Seyve 2862 et Le Commandant ». Plants greffés sur 3309. Muscadet, Gros-Plant, Gros-Lot, Colombard et Pinot. Hybrides greffés également sur 3309.

Seibel n° 7053, 8357, 8365, 8745, 8916, 10173, 11803, Seyve-Villard 5276. Authenticité absolue garantie sur facture. Prix-courants franco. Renseignements sur le décret du 30 juillet 1935 concernant les plantations fournis sur demandes. S'adresser à M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

150. — Pépinières J. FOULON-NEAU, Saint-Christophe-la-Courpie (M.-et-L.), offrent franco toutes les variétés de plants de 2 m., 0 m. 10 à 0 m. 12 de tour, 100 fr. ; poiriers basse tige variés, 40 fr. ; Plants de vigne greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pineau de la Loire, Colombard, Gros-Lot, de 550 à 600 fr. le mille. Hybrides greffés et racinés 5453, 4643, 4986, etc... Catalogue franco.

163. — A vendre, PLANTS DE VIGNES greffés, très sélectionnés, dans les meilleures variétés du pays. S'adresser à Emeriaud Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-L.).

25. — Très belles GREFFES ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés ; nombreuses références et lettres de félicitations. M. Félix Jouis, Pierre-Percée, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

30. — A louer à moitié fruits pour le 25 avril 1937, FERME de 24 ou 18 hectares, au gré du preneur. S'adresser au Syndicat.

31. — FERME à louer. S'adresser Ardeois, rue de la Gare, Savenay (Loire-Inférieure).

32. — A louer pour le 23 mars 1937, PETITE BORDERIE située à Saint-Christophe, commune de Rocheservière (Vendée), d'une superficie de 5 hectares 1/2 environ, avec tâche de vigneron. S'adresser Mlle Texier, à Rocheservière (Vendée).

33. — A louer à moitié fruits, pour septembre 1936, BELLE FERME 32 hectares, région Redon, bien située, bons bâtiments. Adresse au Syndicat.



NITRATE DE CHAUX 15,5

OFFICE NATIONAL INDUSTRIEL DE CHAUX

Vient de paraître :

LA BROCHURE PETITS COLIS

LE BAREME DES PRIX par département

REMI GRACIEUSEMENT dans les gares et bureaux de correspondants des Grands Réseaux de Chemins de Fer.

Desormais

3 TARIFS pour vos

PETITS COLIS

(0 à 50 kgs)

VITESSE UNIQUE COLIS AGRICOLES COLIS EXPRESS

DEMANDES

132. — JEUNE HOMME, permis de tourisme, cherche place chauffeur-livreur, aide-jardinier ou autre. S'adresser au Syndicat.

138. — MENAGE, 39 ans, demande place jardinier-chauffeur, femme basse-cour, environs de Nantes de préférence. Libre un mois après arrangement. S'adresser au Syndicat.

139. — MENAGE, sans enfant, demande place jardinier, femme cuisinière ou basse-cour. S'adresser au Syndicat.

140. — JEUNE HOMME âgé de 16 ans, bon travailleur, demande place aide-jardinier, ou homme à toutes mains à la campagne.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves..... manque

Riz Saigon n° 1..... 75 »

Brizures de Riz..... manque

Issues de Riz blanches..... 60 »

Farine de Manioc..... manque

Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ..... 74 »

Farine « Kystett »..... 165 »

Farine lactée T. T..... 155 »

Mais pour volailles..... au cours

Tourteau amélioré Chepteline..... 79 »

Tourteaux de Coprah (logés en sacs de 80 kilos). Les 100 kilos..... 90 »

Tourteaux de Palmiste (logés en sacs de 80 kilos). Les 100 kilos..... 55 »

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 52 »

Son mélassé Say..... 54 »

Provende Say, 55 % de mé-lasse pure..... 42 »

Paille Say (départ Bordeaux) 50 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES BOEUFs VACHES ET VEAUX

Optima lait :

cordon vert..... logé 82 »

cordon rouge..... logé 86 »

Optima veaux d'élevage :

cordon vert..... logé 82 »

cordon rouge..... logé 86 »

Optima engraissement :

opur boeufs..... logé 90 »

pour boeufs..... logé 82 »

Farine lactée Optima

pour veaux, le sac de 5 kil..... 13 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé..... 85 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Pour quantités rondes, nous consulter.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 135 »

Granulé condensé..... 95 »

Grande Pondeuse..... 100 »

Farine de viande..... 135 »

Foudre d'os verts..... 85 »

Coqu

